
Votations Fédérales du 27 septembre 2026

Nous portons à votre connaissance que les votations fédérales du 27 septembre 2026 se dérouleront selon le programme et les modalités suivantes :

1. Bureaux de vote

Les bureaux seront ouverts le dimanche 27 septembre 2026 de 10h00 à 11h30

- au Bouveret (Administration communale, place de la Gare)
- aux Evouettes (salle Tauredunum)

2. Vote par correspondance

Les cartes de réexpédition doivent être signées, sans quoi le vote est considéré comme nul.

a. Vote par voie postale

L'électeur qui souhaite exercer son vote par voie postale doit affranchir, sous peine de nullité, l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste.

L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède la votation.

La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale.

b. Vote par dépôt à la commune

L'enveloppe de transmission est déposée dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal selon les horaires d'ouverture habituels :

lundi, mardi et jeudi	de 10h00 à 11h30	et de 15h30 à 17h00
mercredi	de 10h00 à 11h30	et de 15h30 à 18h30
vendredi	de 10h00 à 11h30	

Le vendredi précédent le scrutin, le bureau est ouvert de 14h00 à 16h00.

ATTENTION

- Seules les enveloppes de transmission déposées dans l'urne prévue à cet effet à l'intérieur du bâtiment communal seront prises en considération. Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres du bureau communal seront considérées comme nulles.
- Une enveloppe de transmission par personne : chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper des envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe.